

## Calendrier des fermetures de périodes Synchro 2015-2016

2015-2016						
Mois	Période	Date d'ouverture à 9h00	FERMETURE			
			Vérification du statut de vos transactions (suivi à compter du	Fermeture préliminaire pour les unités à 16h00	Fermeture officielle pour la Direction des Finances à 16h00****	
Mai	1 au 31	Période 1	1 <sup>er</sup> mai 2015	27 mai 2015	1 <sup>er</sup> juin 2015	9 juin 2015
Juin	1 au 30	Période 2	21 mai 2015	25 juin 2015	2 juillet 2015	7 juillet 2015
Juillet	1 au 31	Période 3	17 juin 2015	28 juillet 2015	3 août 2015	5 août 2015
Août	1 au 31	Période 4	22 juillet 2015	27 août 2015	1 septembre 2015	11 septembre 2015
Septembre	1 au 30	Période 5	20 août 2015	28 septembre 2015	1 <sup>er</sup> octobre 2015	6 octobre 2015
Octobre	1 au 31	Période 6	21 septembre 2015	28 octobre 2015	2 novembre 2015	5 novembre 2015
Novembre	1 au 30	Période 7	22 octobre 2015	26 novembre 2015	1 <sup>er</sup> décembre 2015	7 décembre 2015
Décembre	1 au 31	Période 8	19 novembre 2015	15 décembre 2015	18 décembre 2015	8 janvier 2016
Janvier	1 au 31	Période 9	10 décembre 2015	27 janvier 2016	1 <sup>er</sup> février 2016	5 février 2016
Février	1 au 29	Période 10	21 janvier 2016	25 février 2016	1 <sup>er</sup> mars 2016	3 mars 2016
Mars	1 au 31	Période 11	18 février 2016	24 mars 2016	1 <sup>er</sup> avril 2016*	6 avril 2016
Avril	1 au 30	Période 12	27 mars 2016		Selon lettre de consigne de fermeture**	9 juin 2016
Avril		Période d'ajustement 912***	mai		Réservée à la Direction des finances; les unités seront informées lorsque les ajustements seront finalisés****	16 août 2016

### Note :

Les transactions non finalisées à la date de fermeture seront supprimées.

Compte tenu des délais nécessaires aux flux d'approbation des transactions et pour éviter leur suppression en fermeture de période,

- L'ouverture de la période suivante sera effectuée environ 5 jours ouvrables avant le dernier jour de calendrier du mois courant.

S'il apparaît plus que probable que l'approbateur sera absent ou ne pourra rencontrer son obligation d'approbation avant la date de fermeture ou s'il n'y a pas d'urgence à imputer la transaction dans le mois courant, il est recommandé de saisir les transactions avec une date comptable du mois subséquent puisqu'il sera ouvert autour du 22 du mois courant.

- Il est primordial pour chaque unité d'assurer :
  - **Pour le module Grand Livre** : que les transactions interdépartementales débutées par une unité soient finalisées par l'unité de contrepartie avant la date de fermeture; les unités doivent assurer le suivi auprès des unités qui doivent compléter l'écriture avant la date de fermeture.
  - **Pour le module Comptes-clients**: que toutes les transactions de paiement journalisé (feuilles de calcul, dépôts, etc) sont bien reportées et d'effectuer des démarches auprès de la Direction des finances en cas de doute.
  - **Pour le module Comptes à payer** : Unités décentralisées – Page UM Comptes de dépenses, que la date comptable soit modifiée (le cas échéant) pour une date du mois suivant s'il apparaît que les transactions en cours ne pourront être finalisées.

\* Les consignes de fermeture du mois de mars 2016 concernant la finalisation des transactions des FAR pour les rapports aux organismes sont disponibles à l'adresse : [http://www.fin.umontreal.ca/synchro/documents/CommuniqueannuelLouiseVanasse-Findefonds31mars2016\\_000.pdf](http://www.fin.umontreal.ca/synchro/documents/CommuniqueannuelLouiseVanasse-Findefonds31mars2016_000.pdf)

\*\* Les consignes de fermeture du mois d'avril sont disponibles à l'adresse suivante:

[http://www.fin.umontreal.ca/synchro/documents/Memo-LouiseVanasse-Lettreconsignesfermeturede2015-2016\\_000.pdf](http://www.fin.umontreal.ca/synchro/documents/Memo-LouiseVanasse-Lettreconsignesfermeturede2015-2016_000.pdf)

\*\*\* Les périodes de régularisation 911 (pour mars) et 912 (pour avril) sont largement utilisées en raison de la production des rapports financiers aux organismes de recherche et des états financiers de l'UdeM.

\*\*\*\* Lorsque la période sera fermée, la date de la Fermeture officielle pour la Direction des Finances vous sera communiquée.